COMMUNE DE BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

I - LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel…).
- la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels…).

Ce budget est établi avec la volonté :

- De maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- De maîtriser la fiscalité directe locale, sans augmentation des taux d'imposition ;

- D'avoir un programme d'investissement ;

- De mobiliser des subventions auprès d'organismes financeurs chaque fois que cela est possible.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 2 398 935,54 €
- Section d'investissement : 664 933,33 €

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des collectivités territoriales des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

- A ce titre, un état des indemnités perçues par les élus au titre de l'année N-1 doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal, pour information, avant l'examen du budget de la collectivité.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :
- les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement effectif,
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (exemples : amortissements, provisions).

A - PRINCIPALES RECETTES PREVISIONNELLES

Les recettes de fonctionnement 2026 à percevoir d'un montant de 1 801 969.69 € se décomposent de la manière
suivante :

RECETTES	BP 2025	BP 2026
013 Atténuations de charges (remb. personnel)	45 000.00	45 000.00
70 Produits des services	42 900.00	57 600.00
73 Impôts et taxes (1)	455 151.38	462 344.69
731 Fiscalité locale (2)	811 065.00	814 398.00
74 Dotations et participations	406 042.00	394 527.00
75 Autres produits de gestion courante	14 600.00	14 600.00
76 Produits Financiers	8 342.00	8 500.00
77 Produits exceptionnels	1 000.00	5 000.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**1 784 100.38**	**1 801 969.69**
042 opérations d'ordre	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**0.00**	**0.00**
002 Excédent de fonctionnement reporté	**393 147.59**	**596 965.85**
TOTAL RECETTES	**2 177 247.97**	**2 398 935.54**

(1) Attribution de compensation : 375 147,69 € Il s'agit du reversement par la communauté d'agglomération (CA2C) des recettes liées au transfert de la fiscalité économique.
(2025 : 362 954.38 €)

(2) Les impôts locaux :

Les taux d'imposition de la commune n'ont pas évolué par rapport à 2025.
Taux foncier Bâti : 53,64%
Taux foncier non Bâti : 38,43%
Taxe habitation sur les résidences secondaires : 15,40%

Il est précisé que les taux d'imposition s'appliquent sur des valeurs locatives déterminées par les services fiscaux de l'Etat, revalorisées chaque année selon un coefficient fixé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH), constaté en novembre N-1.

La recette est estimée à 766 298.00 €.

Les dotations:
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est une aide financière versée chaque année par l'État aux communes pour financer leurs dépenses courantes.
Son montant dépend notamment de la population et de la richesse de la commune.
Elle comprend une part fixe pour toutes les communes et une part de solidarité pour les territoires les plus fragiles.
La DGF constitue une ressource importante, son évolution peut varier chaque année.

Autres recettes :

Les autres recettes estimées de fonctionnement sont composées essentiellement de la vente de produits (activités périscolaires) et des revenus des immeubles (locations des salles).

B - DEPENSES PREVISIONNELLES

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 2 398 935.54 € se répartissent entre les opérations réelles et les opérations d'ordre et s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	577 300.00	565 772.76
012 Charges de personnel	825 000.00	1 000 000.00
014 Atténuations de produits	4200.00	6 000.00
65 Autres charges de gestion courante	362 120.91	388 714.02
66 Charges financières	67 165.85	63 500.00
67 Charges exceptionnelles	1 500.00	5 000.00
68 Dotations amortissements et provisions	534.00	534.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**1 837 820.76**	**1 960 486.78**
023 Virement à la section d'investissement	**338 979.10**	**369 414.76**
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	**448.11**	**0.00**
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**339 427.21**	**369 414.76**
TOTAL DEPENSES	**2 177 247.97**	**2 398 935.54**

Charges à caractère général : 565 772.76 €

Achats : les dépenses d'énergie, repas au restaurant scolaire, fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie et fournitures scolaires.
Services extérieurs : entretien des bâtiments, des voiries, des réseaux, des biens mobiliers, maintenance, assurances, formations
Autres services extérieurs : honoraires, rémunérations d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, publications, frais de réception, de télécommunications, de nettoyage des locaux…)
Impôts et taxes : taxes foncières.

Dépenses de personnel : 1 000 000 €

L'enveloppe inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail et la prévoyance santé. Elles tiennent compte de l'évolution de carrière des agents, de la revalorisation des grilles indiciaires, de la revalorisation du SMIC, qui a une incidence financière sur les agents titulaires de catégorie C et sur la rémunération des agents contractuels, du recrutement d'agents contractuels pour assurer le fonctionnement des services en cas d'indisponibilité d'agents.

Ce chapitre prend en compte la hausse de 3 points du taux de cotisation à la caisse de retraite CNRACL, inscrite dans la loi de finances 2026, portant le taux de cotisation de 34,65 % à 37,65 %. Ce taux sera porté à 40,65 % en 2027 pour atteindre 43,65 % en 2028.

Autres charges de gestion courante : 388 714.02 €

Indemnités des élus, service Incendie, versement de subvention au CCAS, régie des loisirs et de la culture, aux organismes de regroupement, subventions aux associations…

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - RECETTES

Les principales recettes attendues se décomposent principalement comme suit :

- F.C.T.V.A. : 21000 €
- Taxe d'aménagement : 4 000 €
- Créances à percevoir : 17 610.82 €
- Vente immobilière : 11 200 €
- Subventions pour les équipements ou travaux d'investissement : 63 515.00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 154 677.75 €
- **Virement de la section de fonctionnement : 369 414.76 €**

RECETTES	BP 2025	BP 2026
013 Subvention d'investissement	131 704,00	63 515,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	272 848.61	179 677,75
27 Autres immobilisations financières	17 610.82	17 610.82
24 Produits des cessions d'immobilisations	11 200,00	11 200,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**433 363.43**	**272 003.57**
021 Virement de la section de fonctionnement	333 979.10	369 414.76
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	448.11	0.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**334 427.21**	**369 414.76**
RESTES A REALISER 2025		**23 515.00**
TOTAL RECETTES		**664 933.33**

B - DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont estimées à 486 740.58 €.

DEPENSES	BP 2025	BP 2026
16 Emprunts	193 161.00	214 188.69
20 Immobilisations incorporelles	45 000.00	30 000.00
21 Immobilisations corporelles	303 047.31	227 551.89
23 Travaux en cours	14 366.78	15 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	**555 575.09**	**486 740.58**
040 Opérations d'ordre	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	**0.00**	**0.00**
001 RESTES A REALISER 2025	**29 366.78**	**63 634.70**
001 SOLDE D EXECUTION NEGATIF CUMULE	**212 215.55**	**114 558.05**
TOTAL DEPENSES	**797 157.42**	**664 933.33**